

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 62

Pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 17 septembre 2025.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		Absente		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier				GORAK	Jacky	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent			DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier				CARDINE	Pierre	Présent
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques			Pouvoir à Sandrine PETIT			
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Fabrice GRACIA			
FALAISE	GRACIA	Fabrice	Présent					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente					
FALAISE	DAGORN	Grégoire			Pouvoir à Gwenaëlle PERCHERON			
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc			Pouvoir à Hervé MAUNOURY			
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia			Pouvoir à Philippe DROUET			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien			Pouvoir à Magali CANONNE			
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara			Pouvoir à Jean Philippe MESNIL			
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc		Absent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice			Pouvoir à Sylvie GRENIER			
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	Présent			QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude		Absent		ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIOT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony		Absent		SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain		Absent		CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIJSZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELA ROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCHELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard			Pouvoir à Norbert BLAIS	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine				ANQUETIL	Marilyne	Présente
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Présent			GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne			Pouvoir à Gérard KEPA			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie	Présent					
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINT GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège	Présente			KLEIN	Yann	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette				CRESPIN	Estelle	Présente
USSY	DELILE	Éric			Pouvoir à Marie Anne JAMES			
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

ENVIRONNEMENT - GEMAPI – CONVENTIONS DE DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE AVEC LE SMBD ET PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE VENDEUVRE ET DE PERTHEVILLE-NERS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE - ACCORD DE PRINCIPE

Les communes de Vendevre et de Pertheville-Ners rencontrent toutes deux des problématiques d’inondation liées à de fortes pluies orageuses. Ces problématiques sont à la confluence de deux compétences exercées distinctement par les collectivités : compétence des Eaux Pluviales Urbaines pour les communes d’un côté (origine pluviale des ruissellements et des inondations) ; compétence Prévention des Inondations pour la Communauté de Communes du Pays de Falaise d’un autre côté.

Dans ce contexte, il conviendrait de réaliser des études préalables à d’éventuels travaux, que ce soit une étude initiale pour la Commune de Pertheville-Ners, ou bien une étude actualisée pour la Commune de Vendevre.

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD), qui n’est pas directement compétent en matière de Prévention des Inondations (volet PI de la GEMAPI), ne s’est pas dit favorable au portage direct de ces études, mais serait prêt à assurer une maitrise d’ouvrage déléguée auprès de la CdC du Pays de Falaise alors maitre d’ouvrage.

S’agissant de l’étude sur Vendevre, une aide de 80 % de l’Agence de l’Eau peut être attendue, mais le reste à charge de 20% ne sera pas pris en compte par le SMBD. La question de la prise en charge financière de ce solde de 20 % se pose donc.

S’agissant de l’étude sur Pertheville-Ners, il n’y a pas d’aide de l’Agence de l’Eau, mais une aide de 50 % du CD14 peut être attendue. Là-aussi, le reste à charge de 50 % ne sera pas pris en compte par le SMBD. La question de la prise en charge financière de ce solde de 50 % se pose donc également.

Le Conseil communautaire

- Vu l’article L.2422-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en matière de GEMAPI ;
- Considérant l’intérêt que le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives assure une délégation de maitrise d’ouvrage dans le cadre de la réalisation d’études hydrauliques dans une perspective de prévention des inondations dues à des phénomènes de ruissellement pluvial engendrant des coulées de boue ;
- Considérant que le SMBD s’est dit non favorable à une prise en charge financière du solde des études après déduction des aides potentielles ;
- Considérant que cette problématique relevant de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dévolue aux Communes, se situe à la confluence à la compétence GEMAPI ;
- Vu l’avis favorable du Bureau communautaire du 11 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 73
	Pour : 73
	Contre : 0

- **APPROUVE**, sous réserve de l’accord des communes à participer financièrement à la réalisation des études, la passation de conventions de délégation de maitrise d’ouvrage avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour la réalisation d’études hydrauliques sur les

communes de Vendeuvre et de Pertheville-Ners soumises à des problématiques de ruissellement pluvial entraînant des coulées de boue et des inondations.

- **PRECISE** que, si ces conventions cadre ne pouvaient être tripartites (SMBD/CdC/Communes), il conviendrait alors de passer deux conventions distinctes, l'une entre le SMBD et le CdC pour la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études, l'autre entre la Communauté de Communes du Pays de Falaise et la Commune concernée pour les conditions de prise en charge financière du solde des coûts des études après obtention des aides potentielles que l'Agence de l'Eau ou le Conseil Départemental du Calvados peuvent octroyer sur ces opérations.
- **PRECISE** que, s'agissant de la participation financière de la CdC à ces études, celle-ci ne sera pas supérieure à 50 % du solde de l'étude (aides déduites) et plafonnée à 3 000 € maximum.
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget GEMAPI.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : **30 SEP. 2025**

Et de la publication électronique le :

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

